

DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE MONT S/S VAUDREY

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le deux octobre à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Paulette GIANCATARINO, Maire.

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
15	10	13

Présents :

Bernard BERTHAUD, Stéphanie FAIVRE, Paulette GIANCATARINO, Liliane GOY, Thomas HUMBLLOT, Nicolas KOEHREN, Arnaud LAVIGNE, Christian MAGDELAINE, Didier MOMBOBIER, Christian SAINTHOT.

Date de Convocation :
24/09/2025

Absents :

Marie-Hélène BILLOT, Sylvain CROZE, Bernard FRAIZIER, Marie-Anne SALVADORI et Solène VILLET

Date d'Affichage :
07/10/2025

Pouvoir :

Bernard FRAIZIER pour Liliane GOY, Marie-Anne SALVADORI pour Bernard BERTHAUD et Solène VILLET pour Paulette GIANCATARINO,

N° : 2025/36

Secrétaire de séance : Liliane GOY**OBJET :**

Motion de soutien au maintien de la ligne ferroviaire des Hirondelles

Considérant que la ligne ferroviaire des Hirondelles relie Dole à Saint-Claude depuis plus de 150 ans et dessert de nombreuses communes rurales, assurant un lien essentiel avec les agglomérations de Dole, Besançon et Dijon,

Considérant que cette ligne constitue un service public indispensable pour :

- L'accès aux soins et aux services hospitaliers
- La scolarité et les études supérieures (collèges, lycées, universités)
- L'accès à l'emploi et aux services publics
- La vie culturelle, sociale et associative de nos territoires

Considérant que le train présente des avantages indéniables en matière de sécurité, notamment en période hivernale, par rapport au transport par bus sur des routes souvent difficiles,

Considérant que le train offre également une capacité d'accueil bien supérieure à celle des autocars, permettant de répondre aux besoins croissants de mobilité des habitants et des visiteurs,

Considérant que la ligne des Hirondelles représente une véritable valeur patrimoniale et historique pour le Jura, qu'elle fait partie intégrante de l'identité du territoire, et qu'elle est régulièrement citée parmi les plus belles lignes ferroviaires de France,

Considérant enfin que son maintien et sa modernisation répondent aux enjeux de transition écologique en offrant une alternative durable à la voiture individuelle,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'exprimer son attachement au maintien et au développement de la ligne ferroviaire des Hirondelles,

De demander à l'Etat, à la Région Bourgogne-Franche-Comté et à SNCF Réseau de garantir sa pérennité et son amélioration,

Ainsi fait et délibéré à la date susdite,

Et ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

La Maire, Paulette GIANCATARINO

